



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECTORAT

LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE BRETAGNE,

RECTEUR DE L'ACADEMIE DE RENNES

Chancelier des Universités

-Vu le décret n° 2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire ;

-Vu l'arrêté ministériel du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

ARRETE

ARTICLE 1

Le registre d'inscription au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire (CPLDS) est ouvert du lundi 20 juin au vendredi 8 juillet 2022.

ARTICLE 2

Le calendrier des épreuves sera fixé ultérieurement.

ARTICLE 3

La secrétaire générale de l'académie de Rennes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le 17 juin 2022

Pour le Recteur et par délégation
Le chef de la division des examens et concours


Eric GELINEAU-ASSERAY